

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SÉANCE DU 30/06/2011

L'an deux mil onze le trente juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Jean-Claude GUÉDÉ

Date de la convocation		24 juin 2011
Nombre de conseillers en exercice		21
Secrétaire de séance : Patrick MARTEAU		
MEMBRES PRÉSENTS	MEMBRES ABSENTS	Ayant donné procuration à
Jean-Claude GUEDE		
Jean-Noël CHAPPUIS		
Pascale OGÉREAU		
Catherine HUET		
	Jean-Marc SAUVÉ	Alexandra MENANT
Pierre HERRAIZ		
Yves GUIBERT		
Dominique JOSSE		
	Bruno FLEURY	Pascale OGÉREAU
Christophe BRUNET		
Françoise RENO		
Claude DELÉTANG		
Monique DÉRUE-TORCHET		
Nicole PATTIER		
Alexandra MENANT		
Françoise BAILLY		
	Sarah MASQUET-BIGOT	
Gérard LEFORT		
Patrick MARTEAU		
	Eric BOILEAU	Pierre HERRAIZ
	Marie-Claude SURSIN	Jean-Noël CHAPPUIS

Monsieur le Maire s'assure que les membres du Conseil Municipal soient en possession des procès verbaux des séances du 26 mai et du 17 juin 2011.

Le Conseil Municipal approuve les documents présentés.

Monsieur MARTEAU Patrick est nommé(e) Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour, à savoir :

- 68 - Communication au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au Maire,
- 69 – Convention de mise à disposition d'un cinémomètre avec la commune de Vineuil,
- 70 – Projet de schéma départemental de coopération intercommunale, avis du conseil municipal,
- 71 – Bibliothèque municipale : désherbage,
- 72 – Mise en révision du PLU,
- 73 – Mise en place de la procédure de prélèvement automatique,
- 74 – Vote des tarifs salle des fêtes 2011/2012,
- 75 – CAB : demande de subvention au fonds communautaire d'aide à la maîtrise d'énergie, agrandissement mairie,
- 76 – CAB : demande de subvention au fonds communautaire d'aide à la maîtrise d'énergie, véhicule électrique,
- 77 – Espace Jean-Claude DERET : tarif de location pour l'association des familles d'enfants handicapés de la Poste et de France télécom,
- 78 – Demande de subvention de l'association « Souvenir Français » - année 2011,
- 79 – Approbation du rapport sur l'eau – année 2010
- 80 – Cours d'initiation à la langue des signes française,

- 81 – Modification du tableau des effectifs,
- Affaires diverses

Madame Françoise RENOUE évoque le déclenchement intempestif d'une alarme. Monsieur le Maire informe qu'un courrier vient d'être envoyé à l'entreprise responsable qui est située à Vineuil.

Madame Monique DÉRUE-TORCHET rappelle les difficultés de trésorerie de l'AIEI compte tenu de la diminution de la subvention de fonctionnement du conseil général.

Monsieur le Maire présente la photographie du prochain panneau lumineux.

Monsieur le Maire commence l'étude des points inscrits à l'ordre du jour :

- **68 – Communication au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au Maire en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T)**

Le Maire donne connaissance aux membres du conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation qu'il a reçue de l'assemblée municipale en date du 27 mars 2008.

Elles concernent :

- 19 – Vente de concession au cimetière,
- 20 – Spectacle de Noël 2011 attribué à Monsieur Pierre GAUTHIER représentant « le Petit Théâtre des mains » chemin du Vivier 72500 Jupilles dépendant de ENERGIE SPECTACLES ANIMATIONS pour un montant TTC de 650.00 €,
- 21 – Acquisition, installation d'un panneau lumineux et d'un afficheur graphique, ainsi que la maintenance attribués à CHARVET INDUSTRIES 672, rue des Mercières 69140 Rillieux-la Pape, pour un montant TTC de 24 159.20 €,
- 22 – Activités nautiques du 5 au 8 juillet 2011 pour le séjour des adolescents à Crozon Morgat, contrat attribué au Centre Nautique port de plaisance 29160 Crozon Morgat, pour un montant de 2 046.00 €,
- 23 – Hébergement (réservation de 4 chalets) du 5 au 9 juillet 2011 pour le séjour des adolescents à Crozon Morgat, contrat attribué au camping « les pins » route de Dinan 29160 Crozon Morgat, pour un montant de 1 475.00 €,
- 24 – Renouvellement de concession au cimetière,
- 25 – Renouvellement de concession au cimetière,
- 26 – Renouvellement de concession au cimetière,
- 27 – La vérification des installations électriques des bâtiments communaux pour 2011/2012 a été confiée au Bureau Veritas 5, rue Copernic 41260 La Chaussée-Saint-Victor, pour un montant TTC 1 613.11 €,
- 28 – Acquisition de matériel informatique 2011 attribuée à SOMAINTEL 12, rue de l'Erigny 41000 Blois, pour un montant de 9 851.45 €,
- 29 – Renouvellement de concession au cimetière,
- 30 – Vente de concession au cimetière,
- 31 – Vente de concession au cimetière,
- 32 – Vente de concession au cimetière.

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

- **69 – Convention de mise à disposition d'un cinémomètre à la commune de Vineuil**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la demande de la commune de Vineuil de mettre à sa disposition le cinémomètre utilisé par la police municipale de Saint-Gervais-la-Forêt pour le contrôle de la vitesse des véhicules.

Monsieur le Maire précise que la commune de Vineuil participera financièrement aux frais d'étalonnage au prorata de son utilisation et qu'elle s'engage à s'assurer pour les éventuels dommages occasionnés sur l'appareil.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition correspondante et sollicite l'autorisation du conseil municipal de la signer.

Compte tenu de l'intérêt pour les deux collectivités de mutualiser leurs moyens respectifs et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, approuve les termes de la convention de mise à disposition d'un cinémomètre à la commune de Vineuil et autorise Monsieur le Maire à la signer.

➤ ***70 –Projet de schéma départemental de coopération intercommunale – avis du conseil municipal***

La loi du 16 décembre 2010 portant réforme territoriale comporte un important volet consacré au développement de l'intercommunalité.

Elle prévoit notamment l'élaboration, dans chaque département, d'un schéma de coopération intercommunale avant la fin 2011.

Conformément au calendrier défini par la loi, monsieur le Préfet de Loir-et-Cher, a installé, le jeudi 21 avril 2011, la nouvelle commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) à laquelle il a présenté un projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Établi à partir d'un diagnostic territorial et d'une consultation des élus, engagée dès le mois de janvier 2011, ce projet vise à répondre aux objectifs fixés par la loi : achèvement de la carte intercommunale par le rattachement des dernières communes isolées, suppression des enclaves et discontinuités territoriales, rationalisation des périmètres des groupements existants, réduction du nombre de syndicats.

Par courrier en date du 28 avril 2011 reçu en Mairie le 2 mai 2011, Monsieur le Préfet de Loir et Cher a transmis au maire de Saint-Gervais-la-Forêt le projet de schéma départemental de coopération intercommunale en vue de sa présentation au conseil municipal pour avis.

Ce projet faisant l'objet d'un rapport, avec une proposition de cartographie, a été notifié pour avis à l'ensemble des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés qui disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur les propositions les intéressant. A défaut de délibération dans ce délai, leur avis sera réputé favorable.

A l'issue de cette phase de consultation, le projet de schéma, accompagné de l'ensemble des avis recueillis, sera transmis, à la fin du mois d'août, aux membres de la CDCI, qui devra se prononcer dans un délai de quatre mois.

Celle-ci disposera, au cours de cette période, d'un pouvoir d'amendement. Les propositions de modification, conformes aux dispositions fixées par la loi et adoptées par la CDCI, à la majorité des deux tiers de ses membres, seront intégrées dans le schéma.

Le schéma sera ensuite arrêté par le préfet au plus tard le 31 décembre 2011.

Pour ce qui concerne la commune de Saint-Gervais-la-Forêt, il est proposé la fusion de Agglopolys et de la Communauté de communes Beauce Val de Cisse avec l'extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération de Blois à Chaumont sur Loire et Rilly sur Loire (cf. page 8 de la documentation transmise lors du conseil municipal du 26 mai).

Monsieur le maire propose au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la fusion de Agglopolys et de la Communauté de communes Beauce Val de Cisse et l'extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération de Blois à Chaumont sur Loire et Rilly sur Loire.

Après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres (pour : 11 / contre : 4 / abstention : 5), le conseil municipal émet un avis favorable sur la fusion de Agglopolys et de la Communauté de communes Beauce Val de Cisse et l'extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération de Blois à Chaumont sur Loire et Rilly sur Loire.

Monsieur le Maire précise que la communauté d'agglomération disposera alors de 43 communes et que reviendra à la commune de Saint-Gervais-la-Forêt 2 sièges. Cependant, tout conseiller municipal pourra assister aux commissions communautaires.

Monsieur Christophe BRUNET s'interroge sur le devenir des compétences. Monsieur le Maire précise qu'il s'agira d'une décision du conseil communautaire, mais relève que des disparités vont apparaître notamment au niveau de l'assainissement.

Monsieur Jean-Noël CHAPPUIS constate avec regret que la ville centre disposera d'un nombre de sièges qui lui permettra d'avoir une position majoritaire au détriment des petites communes.

Monsieur Pierre HERRAIZ précise qu'il est intéressant de développer une solidarité intercommunale face au désengagement de l'Etat.

➤ **71 – Demande d'autorisation de supprimer des documents du fonds de la bibliothèque municipale**

Monsieur le Maire rappelle que les documents de la bibliothèque municipale acquis avec le budget communal sont propriété de la commune.

Pour que les collections proposées au public restent attractives, qu'elles répondent aux besoins des usagers et que les récentes acquisitions soient valorisées, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier : le désherbage.

Les critères de tri sont les suivants :

- ✓ Etat physique,
- ✓ Date d'édition,
- ✓ Nombre d'années écoulées sans prêt,
- ✓ Qualité des informations : contenu périmé ou obsolète
- ✓ Existence de documents de substitution.

Ce tri consiste à sortir les documents et à les traiter selon les modalités qui conviennent :

- Suppression de la base bibliographique informatisée,
- Suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document.

Les documents éliminés du fonds de la bibliothèque seront déchirés et jetés à la déchetterie ou proposés à une association à but non lucratif ou éventuellement donnés à la maison d'arrêt.

Un état des documents en question est joint en annexe de cette délibération. Monsieur le Maire précise qu'il souhaiterait que la commune conserve les albums « TINTIN » d'HERGÉ.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal accepte de procéder au désherbage proposé par les responsables de la bibliothèque sauf pour les albums « Tintin » d'Hergé.

➤ **72 – Mise en révision du Plan Local d'Urbanisme**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Plan d'Occupation des Sols de la commune approuvé le 9 juillet 1975 a fait l'objet d'une révision, pour le transformer en Plan Local d'Urbanisme, approuvée le 28 février 2008.

Il expose qu'actuellement le règlement comporte des lacunes, et que certains zonages ne sont plus forcément satisfaisants.

Sur proposition du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal décide :

- *d'ouvrir la procédure de mise en révision du P.L.U.,*
- *de produire un cahier des charges adapté à cette révision,*
- *d'organiser la procédure de consultation des bureaux d'études chargés de la mise en œuvre des documents d'urbanisme.*

Monsieur le Maire demande à Madame MATIB de présenter la délibération suivante. Mme MATIB rappelle que la commission enfance jeunesse avait souhaité améliorer le service rendu aux usagers lors des inscriptions à l'accueil de loisirs ou au service ados.

Dans cet objectif, la commission a décidé d'établir une facturation mensuelle pour ces prestations afin de ne plus encaisser ces recettes à l'accueil de la mairie lors des inscriptions et d'assurer un flux plus important ces jours là.

Toujours dans un souci d'amélioration du service rendu, il est proposé ici de développer les moyens de paiement des usagers en leur permettant de recourir au prélèvement bancaire pour le paiement de leurs factures.

➤ **73 - Mise en place de la procédure de prélèvement automatique pour la facturation accueil de loisirs, accueil périscolaire et restaurant scolaire**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le travail effectué par la commission enfance jeunesse portant sur la simplification des démarches d'inscription des familles à l'accueil de loisirs, aux animations « ados » et précise qu'il avait alors été suggéré d'établir une facturation des prestations en fin de mois, plutôt qu'un paiement à la Mairie lors de l'inscription afin d'alléger le temps d'attente des usagers.

Il précise que notre prestataire informatique en rapport avec les services administratifs et le service enfance jeunesse est en-cours de configuration, d'installation et de formation des logiciels informatiques afin d'être en mesure d'être opérationnels pour la prochaine rentrée scolaire.

Parallèlement à ce travail, il a été envisagé de développer les moyens de paiement proposés aux familles et de recourir au prélèvement automatique des factures de l'Accueil de loisirs, de l'accueil périscolaire et du restaurant scolaire.

Ce type de règlement permettra de simplifier les paiements puisque celui-ci se fait à date choisie sans risque de retard, évitera aux administrés de se déplacer en mairie ou à la trésorerie et permettra d'assurer un flux de trésorerie à date choisie.

Monsieur le Maire informe des coûts des prélèvements à la charge de la collectivité, à savoir :

- 0.122 € HT par prélèvement,
- 0.762 € HT par rejet.

Monsieur le Maire précise que les redevables seront informés de cette possibilité par courrier accompagné d'une demande d'autorisation de prélèvement et que la mise en œuvre sera effective à compter de la rentrée scolaire 2011/2012. A ce jour, il est donc impossible de chiffrer l'incidence des frais correspondants.

Afin de contribuer à la simplification du recouvrement de créances de la commune, le conseil municipal, à la majorité de ses membres (contre : 1), autorise la mise en place du prélèvement automatique pour la facturation des prestations Accueil de loisirs, accueil périscolaire, ados et restaurant scolaire à compter de la rentrée scolaire 2011/2012.

➤ **74 – Vote des tarifs de l'Espace Jean-Claude DERET – année 2011-2012**

Monsieur le maire présente aux membres du Conseil Municipal les travaux de la commission des Finances du 17 juin 2011 portant notamment sur les tarifs 2011/2012 de l'Espace Jean-Claude DERET qui seront applicables à compter du 01 septembre 2011.

Après délibérations et à l'unanimité de ses membres, le Conseil municipal vote les tarifs suivant les dispositions du tableau joint en annexe à la présente délibération.

➤ **75 – Communauté d’Agglomération de Blois – demande de subvention au fonds communautaire d’aide à la maîtrise d’énergie – année 2011**

La loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique du 13 juillet 2005 incite les collectivités à mettre en place des actions tendant à réduire la consommation d’énergie de leurs services, et ce afin de promouvoir la maîtrise de la demande d’énergie de la France.

Dans le cadre de sa compétence optionnelle en matière de protection et de mise en valeur de l’environnement et du cadre de vie : soutien aux actions de maîtrise de la demande d’énergie, la Communauté d’Agglomération de Blois a mis en place un fonds communautaire d’aide à la maîtrise de l’énergie à destination des communes. Ce fonds a pour objectif de financer une partie des travaux visant à réduire la consommation énergétique et/ou à développer l’usage des énergies renouvelables dans les bâtiments et les espaces publics communaux. De même, toutes opérations visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre pourront être prises en compte.

Pour l’année 2011, la commune souhaite solliciter le versement d’un fonds de concours de la Communauté d’Agglomération de Blois, pour :

- le changement des huisseries de la salle de conseil municipal.

Le remplacement des menuiseries actuellement en simple vitrage et peu étanche à l’air par des menuiseries double vitrage permettra d’augmenter l’isolation thermique des bâtiments précités et d’effectuer des économies d’énergies sur le chauffage de l’ordre de 10 %.

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2011 et le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Montant total de l’opération (HT) :	4942.70 €	<i>Fonds propres</i>	3 534.20 €
Dont opération de maîtrise de l’énergie HT et hors coût de main d’œuvre :	4695.00 €	<i>Fonds de concours</i>	1408.50 €

Etant précisé que l’aide de la Communauté d’Agglomération de Blois est plafonnée à 25 000 euros par commune, toutes opérations confondues et dans la même année, la commune de St Gervais la Forêt souhaite solliciter le fonds communautaire d’aide à la maîtrise de l’énergie pour un montant de 1408.50 € correspondant à 30% du montant hors taxe des travaux hors coût de main d’œuvre.

Après en avoir délibéré et à l’unanimité de ses membres, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter la bienveillance de Monsieur le Président de la Communauté d’Agglomération de Blois pour l’obtention de cette subvention.

➤ **76 – Communauté d'Agglomération de Blois – demande de subvention au fonds communautaire d'aide à la maîtrise d'énergie – véhicule électrique – année 2011**

La loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique du 13 juillet 2005 incite les collectivités à mettre en place des actions tendant à réduire la consommation d'énergie de leurs services, et ce afin de promouvoir la maîtrise de la demande d'énergie de la France.

Dans le cadre de sa compétence optionnelle en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, la Communauté d'Agglomération de Blois a mis en place un fonds communautaire d'aide à la maîtrise de l'énergie à destination des communes. Ce fonds a pour objectif de financer une partie des travaux visant à réduire la consommation énergétique et/ou à développer l'usage des énergies renouvelables dans les bâtiments et les espaces publics communaux. De même, toutes opérations visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre pourront être prises en compte.

Pour l'année 2011, la commune souhaite solliciter le versement d'un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de Blois, pour :

- l'achat d'un véhicule électrique

Les crédits correspondants ont été prévus au budget et le plan de financement a été le suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Montant total de l'opération (HT) :	15 316.40 €	<i>Fonds propres</i>	7721.48 €
		<i>Subvention ADEME</i>	3000,00 €
		<i>Fonds de concours</i>	4594.92 €

Etant précisé que l'aide de la Communauté d'Agglomération de Blois est plafonnée à 25 000 euros par commune, toutes opérations confondues et dans la même année, la commune de St Gervais la Forêt souhaite solliciter le fonds communautaire d'aide à la maîtrise de l'énergie pour un montant de 4 594.92 € correspondant à 30% du montant hors taxe du véhicule électrique.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter la bienveillance de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Blois pour l'obtention de cette subvention.

➤ **77 – Espace Jean-Claude DERET : tarif de location pour « l'association des familles d'enfants handicapés de la poste et France Télécom »**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'Association des familles d'enfants handicapés de la poste et de France télécom a sollicité la réservation de l'espace Jean-Claude DERET pour l'organisation de son assemblée générale nationale 2012, prévue du jeudi 27 au samedi 29 septembre.

Monsieur le Maire précise que cette association œuvre pour :

- rassembler les familles et amis au sein de La Poste et de France Télécom ayant un enfant handicapé quel que soit son âge,

- réconforter, soutenir, informer des droits,
- organiser et gérer chaque année des centres de vacances,
- contribuer à favoriser l'embauche des personnes handicapées et enfants de personnel de la Poste et de France Télécom.

Soucieux de soutenir l'action des associations, compte tenu de la vacance de la salle à cette période et au vu de l'avis favorable du bureau municipal, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accorder un tarif particulier pour cette location.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal décide du tarif de location de l'Espace Jean-Claude DERET applicable à l'Association des familles d'enfants handicapés de la Poste et de France télécom pour le jeudi 27 au samedi 29 septembre 2012, soit :

- ***tarif applicable en vigueur à ce jour pour « Comités et associations à rayonnement départemental », totalité des salles, sans chauffage,***
- ***soit : 360 € par jour de location, en totalité = 1 080 €***

➤ ***78 – Demande de subvention de l'association « souvenir français » - année 2011***

Monsieur le maire présente aux conseillers municipaux la demande de subvention de l'association « Souvenir français », reçue après le vote du budget primitif 2011.

Monsieur le maire rappelle les missions habituelles d'entretien des tombes et des monuments de l'association et précise qu'elle s'attache à assurer une mission de gardien de la mémoire. Ainsi, elle organise et participe aux cérémonies patriotiques et veille à ce que l'oubli ne fasse son œuvre ni en France, ni dans les pays étrangers où nos soldats ont combattu.

Attaché à défendre ces valeurs et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ses membres du versement d'une subvention de fonctionnement à l'association « Souvenir Français » d'un montant de 60 €.

➤ ***79 – Approbation du rapport sur l'eau – année 2010***

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de prendre connaissance du rapport sur l'eau et de l'approuver.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal approuve le rapport sur l'eau de l'exercice 2010.

➤ ***80 – Cours d'initiation à la Langue des Signes Française***

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que deux agents ont suivi pendant l'année scolaire 2010/2011 des cours d'initiation à la Langue des Signes Française.

Monsieur le Maire expose que ces agents souhaitent poursuivre cette formation pour l'année scolaire 2011/2012.

Monsieur le Maire explique que cette formation est dispensée par l'Association CALM (Communiquer avec les mains) à Blois. Les conditions financières de cette formation sont :

- Formation année scolaire : 173 €/agent
- Cotisation association : 20€/agent

La formation aura lieu d'octobre 2011 à mai 2012 à hauteur d'une fois par semaine (période scolaire) et les agents effectueront cette formation sur leur temps personnel.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal accepte la prise en charge financière de cette formation.

➤ **81 – Modification du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal la modification suivante au tableau des effectifs :

Ouverture de poste

- Rédacteur territorial à temps complet

Affaires diverses :

- **Arrêts de travail** : Monsieur le Maire présente les statistiques des arrêts de travail pour maladie du 1^{er} semestre 2011. Il évoque leur augmentation, et surtout le cumul de plusieurs arrêts de courte durée pour quelques agents.
- **Sécurité des bâtiments** : Monsieur le Maire fait état du nombre croissant de dégradations sur les biens publics constatées cette année notamment à la salle des fêtes et au restaurant scolaire. A ce titre, il souhaite que soit relancé à la rentrée le débat sur les moyens de protection pouvant être mis en œuvre.
- **Recrutement d'un agent de la police municipale** : le jury de recrutement est composé de : Jean-Noël CHAPPUIS, Françoise RENOUE, Monique DÉRUE-TORCHET, Elisabeth MATIB.
- **Pôle associatif** : Monsieur le Maire évoque les observations des élus portant sur la réunion de présentation du CAUE du 06 juin 2011.
- **Visite de la piscine communautaire** : Monsieur le Maire précise qu'un mail sera envoyé dès le lendemain aux membres du conseil municipal au sujet d'une proposition de visite de la piscine.
- **Prochaines dates** :
 - Lotissement Val Fleuri : réunion publique du 06/07/2011 à 18h30,
 - Commission des travaux : mardi 05/07 à 10h00 (court de tennis & ateliers),
 - Exposition PDU : mardi 04/07 au 15/07/2011,
 - Cérémonie Espace Jean-Claude DERET : lundi 11/07 à 18h00,
 - Pôle associatif : réunion avec CAUE le mardi 12/07 à 10h00,
 - Rue des Martinières : réception des travaux de voirie le mercredi 13/07 à 11h00
 - Conseil municipal : mardi 26/07 à 19h00

La séance est levée à 21h15.